



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois d'octobre 2010 sous la présidence de l'Ouganda (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ruhakana **Rungunda**



**Annexe à la lettre datée du 9 décembre 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité durant le mois d'octobre 2010
sous la présidence de l'Ouganda**

Introduction

En octobre 2010, sous la présidence de l'Ouganda, le Conseil de sécurité a tenu 20 séances officielles, dont 18 séances publiques comprenant quatre débats publics. Il a également tenu deux séances privées et huit consultations à huis clos. Les membres du Conseil ont effectué une mission en Ouganda et au Soudan du 4 au 10 octobre.

Le Conseil a adopté cinq résolutions et trois déclarations présidentielles. Le Président a également donné lecture de quatre déclarations à la presse et s'est exprimé devant les représentants de la presse à deux reprises.

Afrique

Tchad, République centrafricaine et sous-région

Le 20 octobre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, M. Youssef Mahmoud, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2010/529). Il a salué les travaux de la Force conjointe Tchad/Soudan de surveillance des frontières qui a notamment contribué à instaurer le calme dans la zone frontalière commune et à accroître le nombre de retours de personnes déplacées dans leurs foyers. Il a toutefois noté que la situation humanitaire demeurait préoccupante. Le Conseil a également entendu le Ministre centrafricain des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie, M. Antoine Gambi, et le Représentant permanent du Tchad auprès de l'ONU, M. Ahmad Allam-mi.

Au cours des consultations tenues par la suite, les membres du Conseil de sécurité ont pris acte de l'amélioration des conditions de sécurité dans l'est du Tchad et de l'instabilité qui règne dans le nord-est de la République centrafricaine. Compte tenu de l'imminence du retrait de la MINURCAT et des capacités limitées dont dispose le Gouvernement centrafricain, les membres du Conseil ont pris note de la nécessité d'aider ce dernier à déployer des forces supplémentaires. Ils se sont félicités du retour des personnes déplacées et ont souligné la nécessité de veiller à ce que les rapatriements soient librement consentis. Ils ont accueilli avec satisfaction l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan, fondamentale pour la stabilisation de la région.

Le 21 octobre, le Conseil a eu des échanges de vues avec le Représentant spécial du Président tchadien auprès de la MINURCAT, lequel a fait le point sur le plan de viabilité du Détachement intégré de sécurité (DIS) qui définit les moyens

nécessaires, notamment financiers, pour améliorer la capacité du Gouvernement à fournir un appui au Détachement après le départ de la Mission.

Côte d'Ivoire

Le 14 octobre, lors de consultations, le Comité a entendu M^{me} Maria Luiza Viotti, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire. Celle-ci a mis en avant les principales conclusions formulées dans le rapport du Groupe d'experts établi en application de la résolution 1893 (2009) et est revenue sur les activités que le Comité a conduites depuis son dernier exposé, le 15 avril 2010.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1946 (2010), par laquelle il a notamment prorogé jusqu'au 30 avril 2011 les mesures concernant les armes, les opérations financières et les voyages imposées par les paragraphes 7 à 12 de la résolution 1572 (2004) et les mesures visant à empêcher l'importation par tout État de diamants bruts de la Côte d'Ivoire imposées par le paragraphe 6 de la résolution 1643 (2005). Il a décidé de revoir ces mesures à la lumière des progrès accomplis dans le processus électoral et dans la réalisation des étapes clefs du processus de paix, comme indiqué dans la résolution 1933 (2010), au plus tard trois mois après la tenue d'une élection présidentielle ouverte, libre, régulière et transparente. Le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts, tel que défini au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006), jusqu'au 30 avril 2011.

Le Président du Conseil a ensuite déclaré devant la presse que la priorité était la tenue, dans la liberté, la paix et la transparence, de l'élection présidentielle prévue le 31 octobre 2010, qui constituait un élément fondamental du processus de paix en Côte d'Ivoire.

République démocratique du Congo

Le 14 octobre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Margot Wallström, sur sa visite en République démocratique du Congo. M^{me} Wallström a indiqué au Conseil qu'il fallait saisir l'occasion offerte par l'arrestation de plusieurs auteurs de récents viols collectifs en République démocratique du Congo pour que tous les coupables et les personnes impliquées dans des actes de violence sexuelle aient à en répondre. Le Conseil a tenu des consultations informelles au cours desquelles il a réitéré son appui au mandat de la Représentante spéciale.

Le 15 octobre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M. Roger Meece, à propos du rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2010/512). M. Meece a indiqué que les agressions atroces commises fin juillet et début août dans le Nord-Kivu soulignaient à quel point il importait de protéger la population civile et que les programmes avaient en conséquence fait l'objet d'une évaluation interne de fond sur le plan des activités de protection de la MONUSCO. Il a déclaré que la MONUSCO avait affirmé et renforcé sa présence militaire face à la recrudescence de la violence, mais que le succès d'opérations militaires à court terme ne saurait assurer à lui seul la sécurité du pays à long terme.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations informelles au cours desquelles les membres ont échangé leurs vues sur la situation en République démocratique du Congo. À l'issue de la séance, le Président du Conseil s'est exprimé devant des représentants de la presse, notant que la stabilité régnait dans la plus grande partie du pays, mais que les atteintes à la sécurité demeuraient préoccupantes dans l'est du pays. Il a rappelé que les autorités congolaises devaient poursuivre leur combat contre l'impunité, en particulier contre tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'actes de violence sexuelle. Le Conseil a félicité les États de la région d'avoir renforcé leur coopération et déployé des efforts conjoints pour écarter la grave menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur.

Somalie

Le 21 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation en Somalie. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par la fragilité de la sécurité dans le pays, tout en notant avec optimisme les récents événements intervenus sur la scène politique et sur le plan de la sécurité, notamment la nomination d'un nouveau Premier Ministre. Il a engagé le Conseil de sécurité à prendre des décisions audacieuses et courageuses pour renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Secrétaire général a félicité l'Union africaine et l'AMISOM des actions qu'elles ont engagées pour prêter assistance au Gouvernement fédéral de transition. Le Conseil a également entendu un exposé du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, M. Ramtane Lamamra, et des déclarations du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Yusuf Hassan Ibrahim. M. Lamamra a évoqué les recommandations du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant les façons de surmonter les difficultés auxquelles se heurte la Somalie à trois niveaux d'intervention : par les Somaliens, l'Union africaine, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Il a prié le Conseil d'approuver les recommandations que l'Union africaine avait formulées à l'intention de l'ONU, notamment en ce qui concerne les nouveaux effectifs autorisés et l'amélioration du module de soutien à l'AMISOM, l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et d'un blocus naval, ainsi que la réaffirmation par l'ONU de sa détermination à déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères, M. Ibrahim, a approuvé la position du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et indiqué la détermination du Gouvernement fédéral de transition à surmonter les divergences internes.

Lors de la séance privée qui a suivi, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le maintien de l'instabilité en Somalie et la détérioration de la situation humanitaire. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix de Djibouti, au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM et souligné qu'il importait que la Mission dispose de ressources prévisibles et fiables en temps voulu et qu'un appui soit fourni au Gouvernement fédéral de transition pour restaurer les institutions publiques, en particulier dans le secteur de la sécurité.

Ils ont engagé les dirigeants de la Somalie à harmoniser davantage l'action des institutions fédérales de transition et leurs relations et à confirmer rapidement la nomination du Premier Ministre pour que les tâches en suspens pendant la période de transition puissent être menées à bien, notamment le processus constitutionnel et de réconciliation. Les membres du Conseil ont par ailleurs salué la nomination de

l'ancien Président Jerry Rawlings comme nouveau Haut-Représentant de l'Union africaine en Somalie et ont pris note des décisions adoptées du 25 au 27 juillet 2010 par le Sommet de l'Union africaine tenu à Kampala, et des recommandations de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est déroulée à Addis-Abeba le 15 octobre 2010. Un communiqué de presse (SC/10065) a été publié à l'issue de la séance.

Soudan

Le 14 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1945 (2010) par laquelle il a notamment reconduit jusqu'au 19 octobre 2011 le mandat du Groupe d'experts initialement constitué en application de la résolution 1591 (2005), mandat qu'il avait déjà prorogé par ses résolutions 1651 (2005), 1665 (2006), 1713 (2006), 1779 (2007), 1841 (2008) et 1891 (2009). Le Conseil a réaffirmé que le Comité avait pour mandat d'encourager le dialogue avec les États Membres intéressés, et en particulier ceux de la région, notamment en invitant leurs représentants à le rencontrer pour débattre de l'application des mesures, et l'a encouragé à poursuivre son dialogue avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le 25 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, sur la situation au Soudan et sur les travaux de la MINUAD et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). M. Le Roy a informé le Conseil des progrès accomplis en vue du référendum prévu au Sud-Soudan, notamment de la communication du calendrier du processus référendaire par la Commission du référendum au Sud-Soudan. Il a fait observer qu'il restait beaucoup à faire et s'est dit préoccupé par l'absence de progrès accomplis dans le règlement d'autres problèmes liés au référendum, concernant notamment le référendum d'Abyei. À propos du Darfour, il a relevé une légère amélioration des conditions générales de sécurité, mais la persistance d'inquiétudes à propos de la violence dans les camps de personnes déplacées, des restrictions imposées au déplacement des Casques bleus, et de la conduite d'activités délictueuses, notamment d'enlèvements. Le Conseil a également entendu le Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU, M. Ali Osman.

Les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations au cours desquelles ils ont exhorté les parties à l'Accord de paix global à honorer les engagements qu'elles ont pris le 24 septembre 2010 et devant le Conseil, lors de sa visite au Soudan, en ce qui concerne notamment : l'application intégrale de l'Accord de paix global en temps voulu, en particulier la tenue d'un référendum crédible, pacifique et libre le 9 janvier 2011. Le Conseil s'est également engagé à suivre de près la situation au Darfour, en faisant fond sur la visite qu'il y a effectuée les 7 et 8 octobre 2010.

Le Président du Conseil a ensuite déclaré à la presse que le Conseil invitait instamment les parties à honorer leurs engagements pour que l'Accord soit appliqué dans son intégralité en temps voulu et notamment que le référendum du 9 janvier 2011 soit digne de foi et se déroule librement et dans la paix.

Paix et sécurité en Afrique

Le 22 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, sous la présidence du premier Vice-Premier Ministre et Ministre ougandais des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Erya Kategaya.

Dans ses observations préliminaires, le premier Vice-Premier Ministre a relevé que le maintien de la paix devenait de plus en plus l'affaire de tous et que l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale avaient des rôles essentiels à jouer à cet égard. Il s'est félicité des progrès accomplis dans le renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Il a fait observer que l'Union africaine, consciente des effets préjudiciables de la prévalence des conflits, qui retardent le développement socioéconomique et causent des souffrances inouïes à la population, avait fait la preuve de sa détermination et de sa volonté de prévenir et régler les conflits sur le continent, notamment par la médiation. Il a toutefois ajouté que les actions de l'Union africaine visant à déployer efficacement des opérations de maintien de la paix continuaient d'être entravées par l'absence de financement durable, prévisible et souple. Il a fait observer que, bien que précieux, l'appui fourni grâce aux contributions volontaires n'était pas seulement imprévisible, mais également éphémère. Il a souligné qu'il fallait s'employer résolument à trouver des moyens concrets d'actualiser cet appui comme l'avait recommandé presque deux ans auparavant le Groupe d'experts Union africaine-ONU présidé par l'ancien Premier Ministre Romano Prodi.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU (A/65/510-S/2010/514). Il a dit que les travaux des organisations régionales conduits en vertu du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies étaient indispensables et que l'Union africaine et ses organisations sous-régionales avaient déjà fait des efforts considérables pour prévenir et régler les conflits sur le continent, notamment par la médiation, souvent au prix de la vie des membres de leur personnel. Saluant l'engagement de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité et sa collaboration étroite avec l'ONU, il a toutefois relevé que celle-ci n'avait pas encore porté tous ses fruits.

Le Secrétaire général a souligné qu'il importait de renforcer les capacités de l'Union africaine, mais qu'il fallait trouver des solutions pour mettre des ressources prévisibles, durables et souples au service des opérations de maintien de la paix de l'Union autorisées par le Conseil. Il a indiqué que les opérations de maintien de la paix conduites par les pays africains devaient recevoir le même appui que celles que mène l'ONU, notamment sur le plan du remboursement. Il a ajouté que les soldats de la paix de l'Union africaine devaient faire preuve des mêmes qualités professionnelles que le personnel de l'ONU et que le Secrétariat de l'ONU travaillait avec la Commission de l'Union africaine pour arrêter des directives et renforcer les capacités en matière de protection des civils.

Le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, M. Ramtane Lamamra, s'est félicité des progrès accomplis dans le renforcement du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU.

Il a souligné l'étroite collaboration entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, citant le lancement le 25 septembre 2010 de l'équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, la mise en place, en juillet, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à Addis-Abeba, et la tenue de journées de réflexion qui ont rassemblé de hauts fonctionnaires de l'Union africaine et de l'ONU en août au Caire, dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, qui ont donné un nouvel élan à la coordination en renforçant l'efficacité.

Le Commissaire a indiqué que des progrès avaient été faits dans la mise en œuvre de certaines des recommandations du Groupe d'experts Union africaine-ONU présidé par M. Romano Prodi. Notant que le dispositif d'appui logistique de l'AMISOM financé par les contributions mises en recouvrement avait joué un rôle essentiel dans les opérations de l'AMISOM, il a souhaité que davantage d'efforts soient déployés pour trouver une solution durable qui assure un financement viable et prévisible aux opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine. Il a fait observer que l'Union africaine était déterminée à jouer pleinement son rôle, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte en renforçant ses capacités, en accélérant la mise en place intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et en faisant de la prévention des conflits la pierre angulaire de ses actions.

Le Conseil a également entendu des déclarations de ses membres, notamment du Ministre nigérian des affaires étrangères, M. Odein Ajumogobia, ainsi que de représentants de huit États Membres et de l'Union européenne.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle le 22 octobre (S/PRST/2010/21), dans laquelle il a notamment relevé que, dans son rapport, le Secrétaire général avait observé que l'Union africaine prenait actuellement des mesures décisives pour renforcer les moyens institutionnels dont elle dispose pour entreprendre des opérations de maintien de la paix avec le soutien de l'ONU et de ses partenaires clefs, mais que l'absence de financement durable, prévisible et souple restait l'une des plus grandes difficultés qu'elle devait surmonter. Le Conseil de sécurité est fermement résolu à continuer de travailler, conformément aux responsabilités que lui assigne la Charte, à une solution plus prévisible et plus durable de ces difficultés de financement.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique

Le 14 octobre, le Conseil a entendu un exposé des responsables de la mission qu'il a envoyée en Ouganda et au Soudan du 4 au 10 octobre. Le Représentant permanent de l'Ouganda, M. Ruhakana Rugunda, en sa qualité de représentant d'un État Membre et de chef du volet ougandais de la mission du Conseil de sécurité effectuée les 5 et 6 octobre, a indiqué que, lors de la visite de la mission au centre régional de services d'Entebbe, les membres du Conseil avaient participé à une visite guidée du centre et avaient été mis au courant de ses activités. Le Conseil avait été informé que, depuis sa création en 2003, le centre avait multiplié les services aux missions de l'ONU et qu'il fournissait un appui non seulement à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), mais aussi à la MINUAD, à la MINURCAT et à la MINUS, ainsi qu'à d'autres institutions des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont en outre été informés que le centre avait pour objectif de fournir des services d'appui plus rapides aux missions, d'en améliorer la qualité et de mieux tirer parti des ressources disponibles.

M. Rugunda a indiqué que les membres du Conseil avaient eu un entretien avec le Président Yoweri Museveni à l'occasion duquel ils avaient réaffirmé que le Conseil était favorable à l'amélioration des relations entre les pays de la région, préconisé un appui du Conseil à l'action contre les groupes armés dans la région, en particulier contre l'Armée de résistance du Seigneur, et réaffirmé l'appui du Conseil au Processus de paix de Djibouti et à l'AMISOM aux fins de la stabilisation de la Somalie. M. Museveni a souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Il a souligné l'importance de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global, notamment de la tenue en temps voulu d'un référendum libre et transparent dans le Sud-Soudan. Il s'est également dit convaincu que la stabilité pouvait être instaurée en Somalie si la communauté internationale mettait les ressources requises à la disposition de l'AMISOM.

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, M^{me} Susan Rice, qui a codirigé le volet soudanais de la mission conduite les 7 et 8 octobre, a indiqué que celle-ci avait pour objet de montrer que le Conseil était uni dans sa volonté de voir se dérouler les référendums sur l'autodétermination du Soudan conformément à l'Accord de paix global. Elle a précisé que le Conseil avait réaffirmé qu'il fallait organiser les référendums en temps voulu, garantir leur crédibilité et en respecter les résultats. Le Conseil avait également tenté d'évaluer l'état des préparatifs des référendums ainsi que les résultats obtenus par la MINUS dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il avait rappelé qu'il convenait d'assurer le libre accès de la MINUS et souligné qu'il était essentiel de régler les questions humanitaires et de développement concernant le Sud-Soudan, quelle que soit l'issue des référendums. Elle a indiqué que les membres du Conseil avaient eu un entretien à Juba avec le Premier Vice-Président du Soudan et Président du Gouvernement du Sud-Soudan, M. Salva Kiir, qui leur avait indiqué que les attentes dans le sud étaient grandes et que l'attention de la population était centrée sur le référendum. M. Sava Kiir s'est également dit préoccupé par la question non réglée de la démarcation des frontières, le retard pris dans la préparation du référendum d'Abyei et la lenteur des négociations sur les questions de l'après-référendum.

Le 8 octobre, la mission a visité le centre de formation des forces de police de Rajaf, où le Gouvernement du Sud-Soudan formait des forces de police civiles.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sir Mark Lyall Grant, qui a codirigé le volet soudanais de la mission, a indiqué qu'à El Fasher, le 7 octobre, celle-ci s'était entretenue avec le Représentant spécial conjoint, M. Ibrahim Gambari, et les hauts responsables de la MINUAD qui l'avaient informée de la situation en matière de sécurité. Le 8 octobre, la mission du Conseil a visité le camp géant de la MINUAD et rencontré des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants d'organisations non gouvernementales internationales.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni a ajouté que la mission avait également rencontré le Gouverneur du Nord-Darfour et s'était dite profondément préoccupée par la flambée de la violence au Darfour, le nombre de victimes parmi la population civile et les restrictions qui continuaient de peser sur les convois

humanitaires. La mission a réaffirmé que le Conseil engageait le Gouvernement et toutes les parties à coopérer pleinement avec la MINUAD, exprimé son soutien au processus de paix conduit par l'Union africaine et l'ONU ainsi qu'aux travaux du Médiateur en chef conjoint, M. Djibrill Bassole, et vivement encouragé tous les groupes rebelles à adhérer sans plus attendre au processus de paix de Doha sans conditions préalables. Les membres du Conseil ont par ailleurs souligné la nécessité de lutter contre l'impunité. La mission a en outre visité le camp de déplacés d'Abu Shouk.

Sir Grant a indiqué qu'à Khartoum, la mission avait rencontré le Vice-Président soudanais, M. Ali Osman Taha, ainsi que le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Karti, qui ont réaffirmé que le Gouvernement était déterminé à organiser le référendum au Sud-Soudan en temps voulu, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global. Les membres du Conseil se sont félicités de cet engagement et ont souligné la nécessité de régler les questions en suspens. La mission a également rencontré des habitants du Sud qui vivaient dans le Nord, le Gouverneur de l'État du Nil bleu et le Gouverneur adjoint du Kordofan méridional.

Amériques

Haïti

Le 14 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1944 (2010) par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 octobre 2011 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Asie

Afghanistan

Le 13 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1943 (2010) par laquelle il a notamment prorogé l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), telle que définie dans les résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003), pour une période de 12 mois jusqu'au 13 octobre 2011. Le Conseil a autorisé les États Membres participant à la FIAS à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de son mandat.

Népal

Le 14 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, sur la situation au Népal, notamment sur les travaux de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), conformément aux dispositions de la résolution 1939 (2010) du Conseil.

Cet exposé faisait suite à la visite effectuée par M. Pascoe au Népal les 6 et 7 octobre 2010, afin d'évaluer l'état d'avancement du processus de paix, en particulier de la mise en œuvre de l'accord en quatre points du 13 septembre entre le Gouvernement du Népal et le parti communiste unifié du Népal (maoïste). Il a informé le Conseil que l'impasse politique n'avait pas été levée, mais que d'importantes mesures avaient été prises et que des efforts continuaient d'être faits pour atteindre les objectifs que les partis s'étaient fixés.

Le 20 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations au cours desquelles il a poursuivi l'examen de la situation au Népal. Dans un communiqué de presse (SC/10062), les membres du Conseil ont rappelé que les partis politiques népalais s'étaient engagés à appliquer l'Accord de paix global et noté les faits récents survenus dans le cadre du processus de paix du Népal, y compris les efforts renouvelés du Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste et la création de son secrétariat qui animerait le processus d'intégration et de réadaptation. Les membres du Conseil de sécurité ont également souligné l'importance de l'accord et de l'exécution d'un plan de travail précis du Comité spécial, comportant des échéances et des repères ainsi que des dispositions relatives à la gestion de toute tâche résiduelle de la MINUNEP après son achèvement. Ils ont réaffirmé leur appui en faveur du processus de paix au Népal et ont souligné qu'il était nécessaire de poursuivre les progrès durant les trois derniers mois du mandat de la MINUNEP, conformément à la résolution 1939 (2010).

Timor-Leste

Le 19 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Timor-Leste, notamment sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUT, M^{me} Ameerah Haq.

M^{me} Haq a informé le Conseil que la situation était stable dans le pays sur les plans politique et de la sécurité et que plusieurs projets avaient été élaborés, notamment un projet de plan stratégique national de développement, pour engager le Timor-Leste sur la voie du développement à long terme. Elle a également fait le point sur les progrès accomplis dans la reprise par la Police nationale timoraise des responsabilités en matière de police. La Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Sofia Mesqita Borges, a également pris la parole devant le Conseil et exprimé son soutien à la MINUT.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des progrès accomplis et ont réaffirmé que la communauté internationale devait fournir un appui soutenu afin de consolider les acquis.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco.

M. Fernandez-Taranco a souligné qu'il fallait que les pourparlers entre Israéliens et Palestiniens sortent de l'impasse et marquent des progrès décisifs et résolus pour régler les principales questions de fond en suspens. Il a noté que les parties ne s'étaient pas réunies depuis le 15 septembre, après l'expiration le 26 septembre du moratoire partiel sur la construction dans les colonies de peuplement en Cisjordanie. Il a réaffirmé l'absence d'alternative à un règlement négocié débouchant sur la coexistence pacifique de deux États. Il a indiqué que, malgré les incertitudes, le programme d'édification de l'État conduit par l'Autorité palestinienne se poursuivait.

Le Conseil a également entendu des déclarations du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de la Palestine. Des membres du Conseil et 25 autres intervenants ont également pris la parole. La plupart des intervenants ont engagé les parties israélienne et palestinienne à se rasseoir à la table des négociations et à faire les concessions nécessaires pour convenir d'une formule à deux États qui assure une paix et une sécurité durables. De nombreux intervenants ont exhorté Israël à renouveler son moratoire et préconisé un gel immédiat de toutes les activités de peuplement. À propos du Liban, de nombreux intervenants se sont déclarés en faveur de l'indépendance du Tribunal spécial et ont réaffirmé qu'il importait que toutes les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1701 (2006) du Conseil.

Liban

Le 28 octobre, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Terje Roed-Larsen, sur l'application de la résolution 1559 (2004) dont il est rendu compte dans le douzième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2010/538).

Questions thématiques et générales

Consolidation de la paix après les conflits

Le 13 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits et examiné les rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/64/866-S/2010/386) et la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466).

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a noté que les actions en faveur de la consolidation de la paix étaient désormais mieux intégrées, plus cohérentes et souples, mais qu'il demeurerait nécessaire d'obtenir des résultats plus tangibles et rapides sur le terrain. Il a indiqué que des progrès considérables avaient été accomplis, mais que ceux-ci ne seraient jamais trop rapides pour ceux qui avaient souffert d'un conflit. Il a ajouté que de hauts responsables de l'ONU étaient désormais déployés rapidement en cas de crise, mais qu'ils continuaient d'avoir besoin de l'appui d'équipes dûment formées et équipées pour s'acquitter dès le début de l'ensemble de leurs responsabilités. Il a fait observer qu'une réflexion approfondie avait été engagée sur les moyens de régler cette question.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de disposer d'un financement fiable, de mettre en place des partenariats stratégiques, de veiller à la cohérence des arrangements institutionnels entre les divers acteurs de l'ONU et de resserrer la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Présentant son nouveau rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), le Secrétaire général a souligné que l'élimination des obstacles qui s'opposent à ce que les femmes s'impliquent davantage et en aient les moyens supposait qu'elles soient associées à toutes les activités et que des fonds spécifiques soient mobilisés pour répondre à leurs besoins. Il a préconisé l'adoption d'une approche pragmatique et souple qui fasse intervenir les outils requis aux moments opportuns.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Peter Wittig (Allemagne), a souligné la nécessité de mieux coordonner l'appui financier à la consolidation de la paix et d'en accroître la souplesse et la prévisibilité. Il a également insisté sur l'importance d'adopter un programme en faveur de la consolidation de la paix qui tienne davantage compte de la situation des femmes, reconnaisse qu'elles sont victimes des conflits et que ce sont des vecteurs de changement.

Des membres du Conseil, ainsi que les représentants de 14 États Membres et d'une organisation ont pris la parole. La plupart des intervenants ont salué la poursuite des actions visant à améliorer la consolidation de la paix à l'issue des conflits. Ils ont également souligné qu'il importait qu'elles soient prises en main par les pays et que les capacités nationales soient renforcées et qu'il convenait d'envisager le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement dans une perspective globale, complémentaire et intégrée. D'aucuns ont insisté sur la nécessité de resserrer la coordination entre tous les acteurs concernés et la Commission de consolidation de la paix, notamment les institutions financières internationales.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle le 13 octobre (S/PRST/2010/20), dans laquelle il a notamment noté avec satisfaction et encouragé la coordination, la cohérence et l'intégration plus grandes des efforts en matière de consolidation de la paix, notamment grâce à l'établissement de partenariats plus forts entre les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, d'autres partenaires multilatéraux, la société civile et le secteur privé, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'impact et des résultats sur le terrain. Le Conseil a également réaffirmé l'importance cruciale du financement opportun, souple et prévisible de la consolidation de la paix et prié instamment les États Membres et les autres partenaires de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif, y compris par la reconstitution des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Il a souligné l'importance de la participation entière des femmes sur un pied d'égalité à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, y compris la consolidation de la paix et réitéré à cet égard l'importance du renforcement de la mobilisation des ressources pour financer des initiatives qui répondent aux besoins des femmes en matière de consolidation de la paix, favorisent l'égalité des sexes et autonomisent les femmes dans des contextes liés à la consolidation de la paix.

Le 29 octobre 2010, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1947 (2010) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport des cofacilitateurs intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/64/868-S/2010/393, annexe) et prié tous les acteurs concernés de l'Organisation de donner suite, chacun selon son mandat et selon qu'il convient, aux recommandations formulées dans ce rapport en vue de renforcer encore l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a en outre décidé qu'il serait procédé à un nouvel examen général dans cinq ans en suivant la procédure arrêtée au paragraphe 27 de sa résolution 1645 (2005).

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 4 octobre, dans un communiqué de presse (SC/10048), les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus vigoureux les attentats à la bombe commis par des terroristes le 1^{er} octobre 2010 à Abuja, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et adressé leurs condoléances aux victimes de ce crime inqualifiable et à leur famille, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigériens. Ils ont également réaffirmé qu'il était impératif de combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité.

Le 25 octobre, dans un communiqué de presse (SC/10070), les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste commise le 23 octobre contre le centre d'opérations des Nations Unies à Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan. Ils ont noté qu'il n'avait pas été signalé de victimes parmi le personnel des Nations Unies, mais ont vivement déploré que des agents de sécurité aient été blessés. Ils ont réaffirmé leur appui indéfectible au rôle des Nations Unies en Afghanistan. Ils ont souligné la nécessité de traduire en justice ceux qui commettent, organisent, financent et commanditent ces actes de terrorisme répréhensibles et ont demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de coopérer activement avec les autorités afghanes à cet égard.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 26 octobre, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Conseil a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, sous la présidence du premier Vice-Premier Ministre et Ministre ougandais des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Erya Kategaya. Dans ses observations préliminaires, celui-ci a pris acte des progrès considérables accomplis par l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale pour renforcer la participation des femmes au règlement des conflits, aux processus de paix et à la reconstruction après les conflits, mais déploré la persistance de situations où les conflits ont encore des effets dévastateurs sur les femmes et les filles. Il a fait observer qu'il ne suffisait pas de réaffirmer la détermination commune à appliquer la résolution 1325 (2000) mais qu'il fallait prendre des engagements fermes et mesurables assortis d'échéances précises.

Dans une déclaration diffusée par visioconférence, le Secrétaire général a fait observer que l'ONU et les États Membres avaient conduit un large éventail d'activités ces 10 dernières années aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000), mais que cette décennie avait aussi été marquée par des viols massifs, des violences physiques et d'autres atteintes aux droits et à l'intégrité physique des femmes et des enfants en période de conflit armé et au lendemain de conflits. Il a invité le Conseil à approuver l'ensemble complet d'indicateurs décrits dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2010/498), afin de mettre un terme à l'impunité et d'assurer la participation des femmes à tous les stades du processus de paix.

Le Conseil a également entendu la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, M^{me} Michelle Bachelet, qui a estimé que

l'ensemble complet d'indicateurs figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/498) constituait un nouvel outil extrêmement utile pour faciliter l'exécution des activités en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Elle a ajouté qu'un encadrement rigoureux par le Conseil, la détermination des États Membres et la participation de la société civile, ainsi que l'engagement et l'aide de l'ONU concourraient à assurer la cohérence de la mise en œuvre des importants travaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Conseil a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, qui a indiqué que les départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions avaient entamé conjointement une procédure d'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) qui avait mis en évidence comment la direction des missions de maintien de la paix pourrait recourir à leurs bons offices pour faciliter la participation des femmes aux processus politiques. Cet examen avait aussi montré que le maintien de partenariats avec les femmes dans les pays sortant d'un conflit permettait de déterminer et comprendre bien plus aisément le contexte opérationnel et, partant, de protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle.

Le Président du Conseil économique et social, M. Hamidon Ali, a fait observer que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes étaient des questions interdépendantes et que le Conseil examinait chaque année la façon dont le système des Nations Unies tenait compte de la problématique hommes-femmes dans ses activités. Il a ajouté que la violence à l'encontre des femmes en période de conflit armé et au lendemain de conflits pesait à la fois sur le développement et la sécurité et ne compromettait pas uniquement la santé et la sécurité des femmes, mais aussi la stabilité politique, économique et sociale de leurs pays.

Une représentante du Groupe consultatif de la société civile auprès de l'ONU chargé des femmes, de la paix et de la sécurité, M^{me} Thelma Awori, a fait observer que la résolution 1325 (2000) définissait des orientations utiles qu'il convenait de suivre. Elle a souligné que les femmes étaient toujours exclues de nombre des instances où se déciderait leur avenir et qu'elles n'étaient pas les seules à en payer le prix, mais que la pérennité de la paix en souffrait également. Elle a accueilli avec satisfaction les indicateurs définis dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/498), ainsi que la création d'ONU-Femmes et a invité le Conseil à s'engager à prendre des mesures en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans le cadre de ses travaux.

Ont également pris la parole des membres du Conseil dont le Ministre fédéral autrichien des affaires étrangères; le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, la première Vice-Ministre parlementaire du Japon aux affaires étrangères et 70 représentants d'États Membres, dont le Ministre canadien de la coopération internationale, le Ministre italien de l'égalité des chances, le Ministre gambien du tourisme et de la culture, le Ministre libérien de la problématique hommes-femmes et du développement, le Ministre finlandais de l'intérieur, le Ministre norvégien de la défense, le Vice-Ministre sud-africain du développement social, le Ministre d'État irlandais à l'intégration, à l'égalité et aux droits de l'homme et le Secrétaire d'État suédois aux affaires étrangères, le Directeur général du Ministère slovène des affaires étrangères, le Chef de la Commission nationale mexicaine chargée de prévenir et d'éradiquer la violence à l'encontre des femmes et un sénateur rwandais. Des représentants d'organisations et des observateurs se sont également exprimés.

La plupart des intervenants se sont félicités des progrès accomplis ces 10 dernières années, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), et ont appelé à une intensification de l'action engagée pour améliorer la situation des femmes sur le terrain et pour promouvoir leur participation accrue aux activités en faveur de la paix et de la sécurité. De nombreux intervenants ont indiqué l'engagement de leur pays à soutenir ces efforts et ont décrit les plans nationaux d'action mis en œuvre à cette fin. Ils ont réaffirmé la nécessité de mettre un terme à l'impunité des personnes qui commettent des actes de violence sexuelle en période de conflit armé et au lendemain de conflits.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle le 26 octobre (S/PRST/2010/22), dans laquelle il s'est notamment félicité des efforts faits par les États Membres pour appliquer la résolution 1325 (2000) au niveau national, et notamment que les États soient de plus en plus nombreux à se doter de stratégies et de plans d'action nationaux ou à les revoir, et a encouragé les États Membres à poursuivre dans cette voie. Le Conseil a également accueilli avec satisfaction l'engagement concret qu'ont pris un certain nombre d'États Membres lors de sa réunion ministérielle du 26 octobre 2010 de redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 1325 (2000), et invité ces États et tous ceux qui voudraient le faire à examiner régulièrement leur application de la résolution et à lui rendre compte s'il y avait lieu des progrès qu'ils auraient accomplis dans ce sens. Le Conseil a appuyé l'adoption, y compris par les organismes compétents des Nations Unies, de l'ensemble d'indicateurs présenté dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/498) qui se veut un premier cadre de suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) en période de conflit armé et au lendemain de conflits et dans d'autres situations justiciables de cette résolution, s'il y a lieu, en tenant compte des particularités de chaque pays.

Cour internationale de Justice

Le 27 octobre, lors d'une séance privée, le Conseil a entendu un exposé du Président de la Cour internationale de Justice, M. Hisashi Owada, sur les travaux de la Cour.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 28 octobre, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale couvrant la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. L'introduction du rapport a été établie par la délégation du Nigéria qui a assuré la présidence du Conseil en juillet 2010, et le corps du texte par le Secrétariat. Cette décision a fait l'objet d'une note du Président du Conseil (S/2010/552).